

Intervention du Président, Charles-Henri de PONCHALON

I) ETAT DU GIBIER

Chaque année, la Fédération Nationale des Chasseurs consulte les Services Techniques des Fédérations départementales, pour connaître la situation du gibier à la veille de l'ouverture de la chasse.

Les données récoltées permettent de suivre la qualité de la reproduction des différentes espèces et donc l'abondance de gibier sur une échelle de cotation allant de 1 à 5.

Depuis quelques années, l'ensemble de ces indicateurs révèle une situation globale d'abondance des populations. Celle-ci est le résultat des efforts accomplis sur le terrain en terme d'aménagement des territoires par les professionnels et les bénévoles de la chasse.

Les schémas départementaux de gestion cynégétique mis en œuvre après approbation par le Préfet de département, traduisent les grands chantiers de connaissance et de restauration des populations que nous conduisons.

Ce travail de développement du patrimoine génétique, accompli en bon Père de famille par les chasseurs, démontre l'importance de leur rôle dans l'équilibre écologique. Les indicateurs que je vais commenter en sont le reflet.

L'initiative humaine ne suffit pas à construire à elle seule une bonne saison cynégétique, la réussite des reproductions est en effet liée à la météo qui va dominer lors des premières semaines pour les jeunes.

... Que nous réserve la saison 2005 / 06 ? Le gibier sera-t-il au rendez-vous ? Pour le chasseur, c'est toujours la grande question. Globalement, la saison s'annonce, comme les précédentes, bonne, voire très bonne pour le grand gibier.

Concernant le chevreuil tout d'abord, le cap des 500.000 animaux prélevés a été franchi au terme de la dernière campagne. Le plus petit de nos grands gibiers poursuit son développement : plus de 550.000 bracelets sont attribués pour la campagne à venir. Incontestablement, le chevreuil est une grande réussite de la chasse française ; faut-il rappeler que 30 ans en arrière, le prélèvement national était dix fois moindre ? Son développement dans toutes les régions de France, qui est un plaisir pour l'ensemble de la population, se fait pratiquement sans bruit et sans heurts puisque les dégâts sont rares.

Environ 40.000 cerfs et biches seront prélevés cette saison, contre à peine plus de 5.000 il y a 30 ans. L'évolution du prélèvement va de paire avec celle des populations qui étaient jadis confidentielles : la gestion mise en place par les chasseurs dans les années 70 a permis au cerf, patrimoine vivant, de revenir à un niveau plus digne de nos massifs forestiers.

Quant au sanglier, il reste la vedette chez les chasseurs de grand gibier qui toutefois semblent mieux maîtriser les populations. D'après nos sondages, le prélèvement aurait légèrement baissé par rapport à 2003/04 et serait revenu au niveau de la saison 2002 / 03, avec environ 450.000 sangliers. Le développement de l'espèce qui commençait à poser de sérieux problèmes semble donc enrayé mais il convient de rester vigilant.

Pour le petit gibier, la situation sera cette année plus contrastée. Globalement, la moitié sud du pays a enregistré des conditions climatiques généralement favorables, avec une saison très sèche, alors que la moitié nord - et notamment le « grand nord » - a été davantage arrosée, ce qui n'est guère favorable aux couvées. Localement, de violents orages ont même compromis la reproduction des espèces nichant au sol, perdrix et faisans principalement ; les secteurs épargnés par ces orages ont de meilleurs résultats. Le chasseur est un homme de nature ; il sait que la nature commande et qu'il doit s'adapter aux situations.

D'ailleurs, toutes les espèces de petit gibier ne sont pas touchées. Il en est une qui se porte particulièrement bien, c'est le lièvre. Nos correspondants saluent de façon unanime la bonne santé de ses effectifs, même si des mortalités sont venues localement gâcher la fête l'année dernière, en particulier dans la région Rhône Alpes. Là aussi, les chasseurs ont su s'adapter, allant jusqu'à décider de ne pas tirer le lièvre, quand c'était nécessaire. Résultat : notre capucin est revenu en force et les densités de printemps sont au même niveau qu'en 2004. Pour les amateurs de plume, le pigeon se porte également très bien : les populations nicheuses ne cessent de se développer et offrent aux chasseurs un gibier d'ouverture apprécié.

En résumé, une belle saison s'annonce, avec un petit bémol pour le petit gibier sédentaire à plumes, quand les conditions météo ont été par trop défavorables.

II) ACTUALITE POLITIQUE

L'actualité, ces derniers jours, s'est concentrée sur la grippe aviaire.

Le Gouvernement vient d'annoncer une série de mesures en application du principe de précaution avec mise en fabrication de vaccins et commandes de masques dans l'éventualité d'une pandémie.

La réactivité de notre pays est essentielle mais je pense que la façon dont travaille notre réseau d'épidémiologie-surveillance dans son ensemble sur le terrain depuis des années, permettra de ne pas arriver à ce scénario catastrophe.

Il y a deux ans, lors de l'épizootie de grippe aviaire qui a eu lieu aux Pays-Bas, c'est la mobilisation de ce réseau qui a permis l'arrêt de l'épidémie.

Pour les professionnels de la santé humaine et animale, la situation aujourd'hui en matière de grippe aviaire, est sous contrôle et chacun y participe, dont les chasseurs, pour leur part très activement.

Ce dossier a donné lieu, pour quelques écologistes en mal de reconnaissance médiatique, à des déclarations spectaculaires sur l'usage des appelants comme « appâts » (sic) pour la faune sauvage.

Cette mise en cause pourrait prêter à sourire si elle ne cachait la perversité d'une démarche visant à provoquer l'interdiction de la chasse aux appelants et celle de la chasse au gibier d'eau tout court, en utilisant la peur d'une pandémie.

Vous l'avez noté, la bataille se déplace du terrain des faits vers des secteurs où il est plus facile de manipuler l'opinion publique.

Je voudrais donc tordre le cou à certaines de ces rumeurs.

Nous avons l'expérience déjà de la grippe aviaire et les bons réflexes qui vont avec et que l'AFSSA a rappelés :

- pas de contact avec les espèces domestiques
- usage de désinfectants au retour de la chasse
- cloisonnement des espèces
- conseils en matière de vaccination si nécessaire.

Les appelants d'un chasseur sont l'équivalent des chiens de chasse. Ils sont domestiqués, soignés et suivis : aucun chasseur ne les mettrait en danger puisqu'ils participent à la réussite de la chasse.

Les appelants ne sont pas les milliers de canards en déshérence que l'on veut bien présenter. Il y a en France, 14 000 huttes enregistrées, numérotées et contrôlées puisqu'immatriculées par l'administration .

Et je vais prendre une image simple : une mare de hutte a en moyenne la taille d'un terrain de football. L'objectif de la mare de hutte est de faire poser les canards ; il ne s'agit donc pas de la remplir d'appelants. Les canards appelants sont à peu près dans ces espaces là, en même nombre que les footballeurs sur leur terrain.

Les chasseurs participent, en particulier à travers le réseau SAGIR, à l'un des plus importants réseaux de surveillance sanitaire français. C'est leur faire insulte que de les assimiler à des hors la loi .

Au cours des réunions avec l'AFSSA nous avons pris l'initiative de proposer d'intensifier la surveillance en prélevant des animaux pour analyse et signaler immédiatement toute mortalité ou signes de maladie, aux Services concernés.

L'appelant est un peu l'arbre qui cache la forêt et notamment, celle des grands réservoirs viraux que constituent les réserves naturelles qui concentrent au moment des migrations des populations d'oiseaux en quantités importantes.



La question des dates de chasse a été, cette année encore, au cœur des polémiques estivales.

L'arrêt du Conseil d'Etat dont nous attendons désormais qu'il se prononce sur le fond, l'évolution de l'annexe de la Directive 79 / 409 prévue à la fin de cette année, sont les deux prochains rendez-vous.

Le Juge des référés, juge unique, a suspendu partiellement l'exécution de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2005 relatif à l'ouverture de la chasse des migrateurs aquatiques.

Pour autant, le juge confirme la légalité d'ouvertures durant le mois d'août (limicoles).

De même, le juge confirme que l'échelonnement des dates de chasse peut se faire en fonction « des différentes partie du territoire » ce qui est d'ailleurs conforme à la jurisprudence de la Cour de Luxembourg.

La FNC peut regretter une certaine forme d'audace du juge des référés qui s'est arrogé le pouvoir d'écarter le rapport de l'ONCFS sur la reproduction en territoire de domaine public maritime. S'agit-il de timidité face à de nouveaux documents qui permettraient au Gouvernement de justifier sa décision ?

Il appartiendra au Conseil d'Etat de se prononcer sur le fond.

Au delà de la déception, ce feuilleton de l'été 2005 confirme que le gouvernement a l'ardente obligation d'accroître les travaux de l'Observatoire national.

D'autre part, l'application de la directive 79/409 CEE de 1979 sur les oiseaux sauvages va connaître un développement important et probablement décisif avec l'intégration dans l'annexe V de ladite directive du guide d'interprétation qui a été élaboré par l'instance scientifique de la Commission de Bruxelles.

Il ne fait aucun doute que ce document donnera une certaine latitude aux états membres pour déterminer les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse.

L'adoption définitive de ce guide d'interprétation est prévue pour la fin de l'année 2005. C'est dire qu'il s'imposera comme une donnée essentielle dans le choix des dates que le Gouvernement français sera amené à adopter pour la fin de la saison de chasse 2005-2006 à propos des oiseaux migrateurs.

C'est donc la Commission de Bruxelles qui va fixer elle-même les règles du jeu, dans un souci de pragmatisme et d'apaisement de ce dossier. N'en déplaise au quinté d'opposants à la chasse qui perpétue le contentieux...



Parmi les autres sujets d'actualité, outre le débat sur le loup sur lequel vous pourriez souhaiter que je revienne, j'aborderai rapidement le Guichet Unique de validation des permis de chasser, qui est en phase de maturité.

1 200 000 chasseurs ont bénéficié de ce service proposé par 81 Fédérations Départementales des Chasseurs.

Des innovations sont encore envisagées pour les mois à venir concernant :

- le titre annuel qui devrait abandonner le papier un peu triste au profit d'un document au format carte bancaire, plus lisible et plus moderne.
- l'expansion progressive de la validation par INTERNET, le premier « pilote » en Indre et Loire ayant confirmé la faisabilité du dispositif.

- la mise en place progressive du fichier central qui va aboutir à une meilleure connaissance des chasseurs et faciliter les contrôles.

Les 4 millions d'Euros dévolus aux Fédérations Départementales par le Ministre des Finances de l'époque, Monsieur SARKOZY, ont contribué à la mise en place de cette modernisation. Aujourd'hui, les 23 millions d'Euros destinés à l'équilibre du budget de l'ONCFS, fruit de nos négociations, avec le Ministre, Monsieur COPÉ, sont également un signe fort pour notre secteur qui montre clairement la volonté du gouvernement actuel de s'appuyer sur la chasse, ses structures, son organisation, et reconnaît notre activité comme un grand acteur du développement local.

Ces chiffres font écho à une autre statistique, que peu ont présent à l'esprit : la chasse en nombre de licences constitue le second loisir des français après le football.

Malgré les attaques virulentes dont elle a fait l'objet, la chasse continue de conserver des effectifs conséquents et la tendance à la baisse constatée au cours des années précédentes, s'infléchit et montre depuis la troisième année consécutive qu'elle marque une pause qui laisse augurer la reprise. 1,4 % de chasseurs en moins lors de la dernière Campagne cynégétique n'est certes pas un chiffre positif, mais nous éloigne du spectre de la catastrophe annoncée dans les années 90.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard tout comme le travail patrimonial sur la faune, il traduit l'engagement des Fédérations Départementales au service des chasseurs, par la formation au permis de chasser qui connaît depuis 2005 un regain d'intérêt elle aussi et par la mise en place des simplifications de la loi du 23 février 2005 « relative au développement des territoires ruraux », qui entre en application.

L'une d'entre elle concerne la chasse accompagnée.

III) LA CHASSE ACCOMPAGNEE

Le dossier qui vous a été remis, détaille les caractéristiques de cette réforme essentielle.

Jusque là réservée aux jeunes de 15 à 18 ans, cette formule est désormais ouverte à toutes et à tous, sans limite d'âge. Elle est inspirée de la conduite accompagnée : un chasseur confirmé peut prêter son arme, sous son contrôle, à un débutant qui a ainsi la faculté de s'initier gratuitement à la chasse pendant une année.

Cette découverte de la chasse, qui privilégie la pratique, est précédée d'une formation réalisée par les Fédérations Départementales des Chasseurs, qui porte sur l'acquisition des gestes de sécurité concernant le maniement de l'arme aussi bien que le positionnement du chasseur et de son accompagnateur en action de chasse.

Telle que mise en place depuis 2001, la chasse accompagnée concernait 2 500 parrains et progressait régulièrement. La modernisation intervenue, correspond aux attentes de notre société contemporaine dans laquelle beaucoup d'adultes ou de seniors souhaitent pratiquer une activité de pleine nature.

Cette nécessaire adaptation avait été soulignée dans le rapport du Conseil Economique et Social. Les Parlementaires et nous-mêmes, nous sommes fortement investis pour lui permettre d'aboutir.

Le sondage réalisé par l'Institut CSA auprès des nouveaux chasseurs, a illustré combien ceux-ci sont enthousiasmés par la pratique de notre loisir, il souligne aussi le rôle essentiel de l'entourage et du parrainage dans l'initiation à celui-ci.

Notre développement repose sur le recrutement de nouveaux chasseurs, c'est pourquoi cette simplification a bénéficié d'une mobilisation massive de tous les partenaires de la filière cynégétique, autour d'une Campagne promotionnelle qui a pour thème : « La Chasse accompagnée....tout le monde y va »

Il y a plusieurs mois de cela, à l'initiative d'Yvan PHAM, des représentants venus de tous les horizons de l'univers cynégétique se réunissaient autour de cet objectif. Ce rassemblement est une première dans l'histoire de la Chasse française.

La Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office National de la Chasse, la Presse cynégétique, Seasons, les équipementiers, la Chambre syndicale des Armuriers ont le plaisir de vous présenter aujourd'hui, en avant première, cette Campagne collective.

Vous avez pu découvrir à votre arrivée, le spot télévisé. Les Fédérations Départementales des Chasseurs et les armuriers sont destinataires de l'affiche, du dépliant et de l'autocollant, que vous pouvez également trouver dans votre dossier.

Le slogan de cette Campagne, « La Chasse accompagnée....tout le monde y va » met l'accent sur la diversité de notre univers.

Loisir populaire aux multiples facettes, la chasse accueille toutes et tous sans distinction, car elle rassemble autour d'une passion qui mérite d'être partagée.

D'ici quelques semaines, après cette première initiative destinée à faire connaître les nouvelles modalités de la chasse accompagnée, les mêmes partenaires et ceux qui souhaitent les rejoindre, lanceront un grand concours doté de multiples lots pour récompenser les parrains de leur engagement. Notre objectif est clair : faire grandir en nombre et en qualité la Chasse française.

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont donné à cette initiative, leur énergie, leur temps et engagé leur entreprise pour contribuer à cette action qui, je n'en doute pas, ne marque que les débuts d'une longue collaboration.

La Chasse française est à un tournant de son histoire, consciente de faire partie des réponses possibles à apporter au besoin de nature et de liberté de nos concitoyens, c'est sans complexe qu'elle s'affirme comme un loisir Tendances.